

Metz, le 21 août 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pauline THEIS
Tél : 03 87 34 34 31
E-mail : pauline.theis@moselle.gouv.fr

**Département de la Moselle
CS 11096
57036 Metz Cedex 1**

OBJET : Dossier de déclaration concernant le remplacement de l'ouvrage hydraulique MA27 entre Sillegny et Pommerieux – N° DIOTA - 230814-093247-167-001

RÉF. : J:\01 - Metz\04 - SABE\42 - Police de l'Eau\1. Dossiers PE\Routes\OUVRAGES_ART\MA27 - SILLEGNY-POMMERIEUX

Monsieur,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif au projet remplacement de l'ouvrage MA27 entre les communes de Sillegny et Pommerieux, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré en date du 14 août 2023, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la date de réception du présent courrier. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé.** La police de l'eau devra être avertie de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement de l'ouvrage.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent aux mairies de Sillegny et de Pommerieux pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER